



BULLETIN OFFICIEL

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Bulletin officiel n° 34 du 19 septembre 2013

SOMMAIRE

Organisation générale

Administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Attributions de fonctions
arrêté du 26-7-2013 (NOR : MENA1300399A)

Mouvement du personnel

Nomination

Médiateur académique de l'académie de Versailles
arrêté du 23-8-2013 (NOR : MENB1300413A)

Organisation générale

Administration centrale du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Attributions de fonctions

NOR : MENA1300399A
arrêté du 26-7-2013
MEN - SAAM-A1

Vu décret n° 87-389 du 15-6-1987 modifié par décret n° 2005-124 du 14-2-2005 ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 modifié ; décret n° 2012-767 du 24-5-2012 ; décret n° 2012-777 du 24-5-2012 ; arrêté du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 23-5-2006 modifié

Article 1- L'annexe F de l'arrêté du 23 mai 2006 susvisé est modifiée ainsi qu'il suit :

Au lieu de :

DGRH B1-1

Bureau des études de gestion prévisionnelle

Nathalie Escaffre-Andrieu, conseillère d'administration scolaire et universitaire, chef du bureau des études de gestion prévisionnelle

Lire :

DGRH B1-1

Bureau des études de gestion prévisionnelle

Maud Soulier, Adaenes, chef du bureau des études de gestion prévisionnelle

Article 2 - Le présent arrêté sera publié aux Bulletins officiels des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 26 juillet 2013

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation ;

Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation ;

Le secrétaire général,
Frédéric Guin

Mouvement du personnel

Nomination

Médiateur académique de l'académie de Versailles

NOR : MENB1300413A
arrêté du 23-8-2013
MEN - CAB

Vu code de l'éducation, notamment articles L. 23-10-1 et D. 222-40 ; décret n° 2006-572 du 17-5-2006 modifié ; arrêté du 19-7-2012

Article 1 - Madame Danièle Cotinat est nommée médiateur académique de l'académie de Versailles à compter du 1er septembre 2013.

Article 2 - La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est chargée de l'application du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'éducation nationale et au Bulletin officiel du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 23 août 2013

Pour le ministre de l'éducation nationale,
Pour la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,
La médiatrice de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur,
Monique Sassier